



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt cinq du mois de septembre, à 19 heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué en date du 19 septembre 2014, s'est réuni au sein de la salle Henri Salvador sous la présidence de monsieur André VEYSSIERE, maire.

Conformément à l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

PRÉSENTS : M. André VEYSSIERE Maire, M. Frédéric NICOLAS, Mme. Séverine LEVE, M. Michel ADAM, Mme. Ana PEREIRA, M. Abdelaziz GUEMICHE, Mme Ghislaine JENNER, M. Michel CLAVEL, Mme. Marie-Claude COLLET, M. Quentin GESELL, Adjoint au Maire. Mme. Sandra ROZOTTE, Mme Martine GESELL, M. Thierry PICHOT-MAUFROY, Mme. Marie-Line BOUCHAUT, M. Abderrahman FERCHICHI, Mme. Julie SANS, Mme. Corinne LANGLES, Mme Véronique POISSON, M. Malet DRAME, M. Jacques GUILLEMAN, Mme Marcelle DELMARQUETTE, Mme. Janine LOPEZ, M. Robert ANDRE, M. Michel DELPLACE, Mme. Annie CHASTAGNOL, M. France BOULAY, conseillers municipaux.

ABSENTS ET REPRESENTES :

M. Fradiques MENDES FERREIRA représenté par M. Quentin GESELL
Mme Amel SRAIDI représentée par M. Abdelaziz GUEMICHE
M. Gérald BORDES représenté par M. André VEYSSIERE
Mme. Khadija ID HAMOU représentée par Mme Séverine LEVE
M. Faouzi GUELLIL représenté par M. Robert ANDRE
Mme Sarah BOUZID représentée par Mme Janine LOPEZ

ABSENTS :

M. Van Phuoc TRAN

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Séverine LEVE

INTRODUCTION

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil municipal du 25 septembre 2014 et nomme Mme Séverine LEVE en qualité de secrétaire de séance.

Madame Janine LOPEZ prend la parole aux fins d'une allocution en mémoire d'Hervé GOURDEL, otage français assassiné.

Monsieur le Maire reprend la parole pour faire à son tour une allocution en mémoire d'Hervé GOURDEL et demande à l'assemblée de bien vouloir respecter une minute de silence.

Il présente ensuite Mme Corine TAILLER, directrice générale des services depuis le 1^{er} septembre 2014.

Monsieur Abdelaziz GUEMICHE rapporte à l'assemblée délibérante le bilan de la rentrée scolaire et de la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires. Monsieur DELPLACE intervient sur le transfert de financement de l'Etat vers les communes. Monsieur GUELLIL intervient sur le versement du fond d'amorçage et questionne monsieur GUEMICHE à propos des activités périscolaires et de leur mise en place.

AJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR

Le Maire propose l'ajout d'un point à l'ordre du jour :

- ✦ Approbation du projet de réhabilitation du terrain de football et de sa piste d'athlétisme

APPROBATION A L'UNANIMITE

COMMUNICATION DES DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS QUI LUI ONT ETE DONNEES PAR DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

✦ **Décision n° 2014/17 en date du 17/06/2014 :**

Reconduction du marché à procédure adaptée pour des prestations de télésurveillance des locaux municipaux de la Ville de Dugny

✦ **Décision n° 2014/18 en date du 18/06/2014 :**

Maintenance des fauteuils équipant la salle Henri Salvador

✦ **Décision n° 2014/19 en date du 25/06/2014 :**

MAPA portant sur une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à la vidéo protection et à la sûreté/ sécurité de la Ville de Dugny

✦ **Décision n° 2014/20 en date du 30/06/2014 :**

MAPA relatif à la réalisation d'un columbarium de 16 cases au cimetière communal de Dugny

✦ **Décision n° 2014/21 en date du 04/07/2014 :**

Création d'une régie d'avances des menues dépenses des activités du Centre Social de Dugny

✦ **Décision n° 2014/22 en date du 22/07/2014 :**

Acceptation du devis relatif à l'acquisition du matériel de sonorisation des séances du Conseil municipal

✦ **Décision n° 2014/23 en date du 23/07/2014 :**

Acceptation du devis relatif à la rénovation du porche et la création d'un SAS pour la Mairie de Dugny

✦ **Décision n° 2014/24 en date du 24/07/2014 :**

MAPA portant sur la mission de diagnostic avant travaux pour la réhabilitation du « pavillon Croizat » et du bâtiment dit des 5 classes du groupe scolaire Langevin Wallon

✦ **Décision n° 2014/25 en date du 30/07/2014 :**

Marché en appel d'offres ouvert portant sur l'exploitation et la maintenance des installations thermiques et de ventilation de la Ville de Dugny

✦ **Décision n° 2014/26 en date du 13/08/2014 :**

MAPA portant sur la fourniture, la livraison et la pose de jeux pour les besoins de la Ville de Dugny

✦ **Décision n° 2014/27 en date du 03/09/2014 :**

Avenant n° 1 au MAPA portant sur les travaux d'entretien, de réparations ordinaires et d'amélioration de la voirie et des réseaux divers sur le territoire de la Ville de Dugny

✦ **Décision n° 2014/28 en date du 03/09/2014 :**

Avenant n° 1 au MAPA portant sur les travaux d'entretien, de réparation et d'amélioration des réseaux d'assainissement d'eaux usées, pluviales et unitaires de la Ville de Dugny - Lot n° 1

→ **Décision n° 2014/29 en date du 03/09/2014 :**

Avenant n° 1 au MAPA portant sur les travaux d'entretien, de réparation et d'amélioration des réseaux d'assainissement d'eaux usées, pluviales et unitaires de la Ville de Dugny - Lot n° 2

AUTORISATION D'ENGAGEMENTS ET DES CREDITS DE PAIEMENTS 2014 : MODIFICATION 2014/01

Présentation par monsieur Frédéric NICOLAS.

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR 25 VOIX POUR ET 7 ABSTENTIONS :

- **MODIFIE** l'autorisation d'engagement et crédits de paiement 2014 ouverte par délibération 2014/64 du Conseil municipal comme suit :

Opérations 2014	Proposition DM 2014/1
1. REHAB. des BATIMENTS SCOLAIRES	+485 000,00 €
2. REQUALIFICATION VOIRIE COMMUNALE	0,00 €
3. COMPLEXE de TENNIS COUVERT	0,00 €
4. LOGEMENT DE GARDIEN- Stade A.Mimoun	- 240 549,00 €
5. CENTRE DE LOISIRS	- 893 410,00 €
6. LOCAUX DIR.Activités de Loisirs et de Sports	+ 21 074,00 €
7. Dispositif de VIDEO PROTECTION	+85 000,00 €
8. CENTRE SOCIAL	+192 087,00 €
9. POLICE MUNICIPALE	- 325 893,00 €
TOTAL des opérations	-676 691,00 €

- **PRECISE** que les prévisions budgétaires de l'autorisation d'engagement et crédits de paiement 2014 après décision modificative s'articuleront comme suit :

Opérations 2014	N° d'opération	Prévisions AE 2013-2014	Prévisions CP 2014
1. REHAB. des BATIMENTS SCOLAIRES	91116	1 626 692	1 085 000,00 €
2. REQUALIFICATION VOIRIE COMMUNALE	91113/9070301	2 329 064	2 030 454,22 €
3. COMPLEXE de TENNIS COUVERT	91110	1 019 823	8 760,90 €
4. LOGEMENT DE GARDIEN- Stade A.Mimoun	91106	45 445	2 009,00 €
5. CENTRE DE LOISIRS	91104	908 985	740 887,31 €
6. Locaux Dir.Activités de Loisirs et de Sports	91107	427 562	86 547,80 €
7. Dispositif de VIDEO PROTECTION	91006	1 743 322	769 133,72 €
8. CENTRE SOCIAL	91114	340 960	201 636,92 €
9. POLICE MUNICIPALE	91115	73 281	59 741,83 €
TOTAL des opérations		8 515 134,00 €	4 984 171,70 €
10. Administrations et services municipaux		371 116,00 €	200 000,00 €
TOTAL DES CREDITS D'INVESTISSEMENT		8 886 250,00 €	5 184 171,70 €

- **DIT** que les modifications ainsi présentées au titre de l'AE/CP 2014 impliqueront nécessairement un ajustement du budget primitif 2014 de la commune ;
- **MENTIONNE** que les crédits budgétaires précisés au budget primitif 2014 en recettes au titre des opérations d'investissement demeureront inchangés ;

- **AUTORISE** monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents administratifs et comptables relatifs à la modification de cette autorisation d'engagement et crédits de paiement au titre de l'exercice budgétaire 2014

Délibération n° 2014/112

BUDGET PRIMITIF 2014 DE LA COMMUNE : DECISION MODIFICATIVE 2014/01

Présentation par monsieur Frédéric NICOLAS.

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A 25 VOIX POUR ET 7 ABSTENTIONS :

- **DIT** que les modifications à apporter au budget primitif adopté par délibération 2014/66 du 28 avril 2014 s'articuleront au niveau des deux sections budgétaires comme suit :

En dépenses de la section de fonctionnement : + 254 975 €

- Chapitre 011- « charges à caractère général » : - 8 234 € ;
- Chapitre 012 - « charges de personnels et frais assimilés » : + 550 840 € ;
- Chapitre 65- « charges de gestion courante » : + 120 969 € ;
- Chapitre 67- « charges exceptionnelles » : - 388 600 € ;
- Chapitre 022- « dépenses imprévues » : - 20 000 € ;

En recettes de la section de fonctionnement : + 254 975 €

- Chapitre 013- « atténuation des charges » : + 86 098 € ;
- Chapitre 70 - « produit des services, du domaine et des ventes » : + 5 471 € ;
- Chapitre 73 - « impôts et taxes » : + 88 929 € ;
- Chapitre 74 - « dotations et participations » : + 31 923 € ;
- Chapitre 75 - « autres produits de gestion courante » : + 4 979 € ;
- Chapitre 77 - « produits exceptionnels » : + 37 575 € ;

En dépenses de la section de d'investissement : + 73 076 €

- Chapitre 20- « immobilisations incorporelles » : +100 000 € ;
- Chapitre 21- « immobilisations corporelles » : + 649 767 € ;
- Chapitre opérations - « opérations d'investissement » : - 676 691 € ;

En recettes de la section de d'investissement : + 73 076 €

- Chapitre 10 - « dotations, fonds divers et réserves » : + 67 308 € ;
- Chapitre 13- « subventions d'investissement » : + 5 768 € ;

- **PRECISE** les totaux des prévisions budgétaires compte tenu de la décision modificative 2014/1 susmentionnée sont arrêtés ainsi :

- en dépenses de section de fonctionnement (BP : 23 955 475 € +DM-2014/1 : 254 975 €) soit **24 210 450,00 €** ;
- en recettes de section de fonctionnement (BP : 27 358 767,48 € +DM-2014/1 : 254 975 €) soit **27 613 742,48 €** ;
- en dépenses d'investissement (BP : 11 093 335,01 € +DM-2014/1 : 73 076 €) soit **11 166 411,01 €** ;
- en recettes d'investissement (BP : 11 093 335,01 € +DM-2014/1 : 73 076 €) soit **11 166 411,01 €** ;

- **MENTIONNE** que les modifications précisées en décisions modifications feront l'objet d'une inscription comptable au budget primitif 2014 ;

- **AUTORISE** monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document administratif et comptable découlant de la présente décision modificative au budget principal 2014 de la commune;

Délibération n° 2014/113

AFFECTATION DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX POUR L'ANNEE 2014

Présentation par monsieur Frédéric NICOLAS.

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

- **VALIDE** le financement attribué par l'Etat à la commune de Dugny pour la réalisation d'une (1) opération, au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2013,
- **CONVIENT** que la participation financière de la ville sera de **142 506.24€ TTC**, montant minimum,
- **AUTORISE** monsieur le maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à ce programme DETR 2014,
- **PRECISE** que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de ces travaux sont intégralement inscrits au budget 2014,
- **DIT** que les crédits de recettes seront inscrits au budget de la ville, dès la notification de l'Etat, par procédure budgétaire.

Délibération n° 2014/114

CREATION DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ PORTANT SUR L' ORGANISATION DE BANQUETS POUR LES ESOINS DE LA VILLE ET DU CCAS DE LA VILLE DE DUGNY

Présentation par monsieur le Maire,

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

- **APPROUVE** les termes fixés par la convention constitutive du groupement de commandes la Ville de Dugny et le Centre Communal d'action sociale de la Ville de Dugny pour la passation d'un marché portant sur l'organisation de banquets,
- **AUTORISE** monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte constitutif ainsi que tous documents s'y rapportant,
- **PRECISE** qu'en sa qualité de coordonnateur du groupement, Monsieur le Maire de la Ville de Dugny est autorisé à signer, notifier le marché à conclure et exécuter les prestations dudit marché, au nom de l'ensemble des membres du groupement
- **DIT** que le groupement de commandes n'engendrera aucun frais pour sa constitution et son fonctionnement,
- **DIT** que les dépenses inhérentes au marché seront réglées sur les crédits inscrits au budget communal de la Ville de Dugny, et au budget du Centre communal d'action sociale de la Ville de Dugny, pour leur part respective sur les exercices budgétaires concernés.

Délibération n° 2014/115

CREATION DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION D UN MARCHÉ PORTANT SUR DES PRESTATIONS DE RECHERCHE ET D IDENTIFICATION DE LA LEGIONELLOSE DANS LES BATIMENTS DE DUGNY, DRANCY ET DE LA CAAB

Présentation par monsieur le Maire,

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

- **APPROUVE** les termes fixés par la convention constitutive du groupement de commandes entre les Villes de DRANCY et de DUGNY, et la Communauté d'Agglomération de l'aéroport du Bourget pour la passation d'un marché portant sur des prestations de recherche et d'identification de la légionellose dans les bâtiments de Dugny, de Drancy et de la CAAB,

- **AUTORISE** monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte constitutif ainsi que tous documents s'y rapportant,
- **PRECISE** qu'en sa qualité de coordonnateur du groupement, Monsieur le Maire de la Ville de Drancy est autorisé à signer, notifier le marché à conclure et exécuter les prestations dudit marché, au nom de l'ensemble des membres du groupement
- **DIT** que le groupement de commandes n'engendrera aucun frais pour sa constitution et son fonctionnement,
- **DIT** que les dépenses inhérentes au marché seront réglées sur les crédits inscrits au budget communal des villes de Drancy et de Dugny, et au budget de la Communauté d'Agglomération de l'Aéroport du Bourget, pour leur part respective sur les exercices budgétaires concernés.

Délibération n° 2014/116

PASSATION D UN MARCHÉ PORTANT SUR L ASSURANCES STATUTAIRES DES PRESTATIONS STATUTAIRE

Présentation par monsieur le Maire

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

- **ADMET** la nécessité, pour les besoins de la Ville, des prestations d'assurances statutaires.
- **AUTORISE** monsieur le Maire, ou son représentant, à organiser une procédure de consultation selon un appel d'offres ouvert, ayant pour objet l'assurance des prestations statutaires pour les besoins de la Ville de Dugny.
- **AUTORISE** monsieur le Maire, ou son représentant, à lancer une procédure de marché négocié en cas d'infructuosité de la procédure d'appel d'offres ouvert,
- **AUTORISE** monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement du marché relatif à l'assurance des prestations statutaires pour les besoins de la Ville de Dugny, ainsi que toute décision concernant ses avenants.
- **PERMET A** monsieur le Maire, ou son représentant, de signer tous documents à intervenir dans le cadre de la passation, l'exécution et le règlement du marché relatif à l'assurance des prestations statutaires pour les besoins de la Ville de Dugny, ainsi que tous documents relatifs aux avenants éventuels relatifs au dit marché en cas de nécessité
- **DIT** que les crédits de dépense seront inscrits aux budgets des exercices concernés,

Délibération n° 2014/117

PASSATION D UN MARCHÉ PORTANT SUR L'EXTENSION ET LA MAINTENANCE DU SYSTEME DE VIDEO PROTECTION EXISTANT ET MISE EN SURETE/SECURITE DU PATRIMOINE DE LA VILLE DE DUGNY

Présentation par monsieur Michel ADAM,

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR 29 VOIX POUR ET 3 VOIX CONTRE :

- **ADMET** la nécessité, pour les besoins de la Ville, des travaux relatifs à l'extension et la maintenance du système de vidéoprotection existant et la mise en sûreté/ sécurité du patrimoine de la Ville de Dugny
- **AUTORISE** monsieur le Maire, ou son représentant, à organiser une procédure de consultation selon une procédure adaptée, ayant pour objet l'extension et la maintenance du système de vidéoprotection existant et la mise en sûreté/ sécurité du patrimoine de la Ville de Dugny,
- **AUTORISE** monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement du marché relatif à l'extension et la maintenance du système de vidéoprotection existant et la mise en sûreté/ sécurité du patrimoine de la Ville de Dugny, ainsi que toute décision concernant ses avenants.

- **PERMET A** monsieur le Maire, ou son représentant, de signer tous documents à intervenir dans le cadre de la passation, l'exécution et le règlement du marché relatif à l'extension et la maintenance du système de vidéoprotection existant et la mise en sûreté/ sécurité du patrimoine de la Ville de Dugny, ainsi que tous documents relatifs aux avenants éventuels relatifs au dit marché en cas de nécessité
- **DIT** que les crédits de dépense seront inscrits aux budgets des exercices concernés,

Délibération n° 2014/118

MODIFICATION DU PROGRAMME PLURIANNUEL D ACCES A L' EMPLOI TITULAIRE- LOI DU 12 MARS 2012

Présentation par monsieur le Maire,

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

- **ADOpte** la modification du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire, annexé à la présente délibération ; en ouvrant un poste de psychologue de classe normale, un poste de technicien principal de deuxième classe, et un poste de cadre de santé
- **SUPPRIME** les postes suivants : un poste de psychologue hors classe et un poste de technicien paramédical de classe supérieure
- **AUTORISE** monsieur le Maire à confier au Centre de Gestion l'organisation des sélections professionnelles nécessaires à la mise en œuvre dudit programme.
- **AUTORISE** monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures utiles à sa mise en œuvre.

.Délibération n° 2014/119

ELECTIONS PROFESSIONNELLES DU 4 DECEMBRE 2014 – FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL AU COMITE TECHNIQUE, PARITARISME ET DECISION DU RECUIL DE LAVIS DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES ET ETABLISSEMENTS

Présentation par monsieur le Maire,

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

- **FIXE** à 5 le nombre de représentants titulaires du personnel et à 5 le nombre de représentants de la collectivité (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants)
- **DECIDE** le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants
- **DECIDE**, le recueil par le comité technique, de l'avis des représentants de la collectivité en relevant.

Délibération n° 2014/120

CREATION D UN COMITE TECHNIQUE COMMUN AUX AGENTS DE LA VILLE ET DU CCAS DE LA COMMUNE DE DUGNY – CREATION DE POSTES

Présentation par monsieur le Maire,

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

- **SE PRONONCE** favorablement quant à la création d'un comité technique unique compétent pour les agents de la collectivité et du CCAS.

Délibération n° 2014/121

CREATIONS DE POSTE

Présentation par monsieur le Maire,

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

- **APPROUVE** la nécessité du renforcement des services jeunesse, restauration scolaire et logistique scolaire.
- **CONVIENT** de la création des postes suivants :
 - 1 postes d'animateur à temps complet (35 heures hebdomadaires), filière animation au grade d'animateur (catégorie B) rémunéré sur la base de la grille indiciaire des animateurs territoriaux,
 - 5 postes d'agents polyvalents de restauration scolaire à temps complet (35 heures hebdomadaires), filière technique, au grade d'adjoint technique de deuxième classe (catégorie C), rémunéré sur la base de la grille indiciaire des adjoints techniques territoriaux de deuxième classe
 - 5 postes d'agents polyvalents de logistique scolaire à temps complet (35 heures hebdomadaires), filière technique au grade d'adjoint technique de deuxième classe (catégorie C), rémunéré sur la base de la grille indiciaire des adjoints techniques territoriaux de deuxième classe
- **PRECISE** que ces emplois peuvent être pourvus par un fonctionnaire de catégorie B de la filière animation pour le poste d'animateur ; et de catégorie C de la filière technique pour les emplois d'agents polyvalents de restauration scolaire et d'agents polyvalents de logistique scolaire.
- **INDIQUE** qu'en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent non titulaire dans les conditions fixées par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits et prévus au budget, chapitre 012
- **APPROUVE** la modification du tableau des effectifs à cet effet.

Délibération n° 2014/122

CREATION D UN POSTE DE NEUROLOGUE

Présentation par monsieur le Maire,

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE

- **APPROUVE** la nécessité de la création d'une consultation de neurologie au sein du Centre Municipal de Santé de Dugny pour une durée hebdomadaire de 12 heures
- **CONVIENT** de la création d'un poste de neurologue pour une durée hebdomadaire de travail de 12 heures
- **PRECISE** que cet emploi peut être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A de la filière médico-sociale
- **APPROUVE** la modification du tableau des effectifs afin de créer ce poste.
- **INDIQUE** qu'en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie A dans les conditions fixées aux articles 3-1 à 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits et prévus au budget, chapitre 012

Délibération n° 2014/123

DESIGNATION D UN REPRESENTANT DE LA VILLE DE DUGNY AUPRES DE PARIS METROPOLE

Présentation par monsieur le Maire,

**APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR
25 voix POUR,
3 voix CONTRE,
4 ABSTENTIONS**

- **DESIGNE** représentants du Conseil municipal au sein du syndicat mixte ouvert d'études « Paris Métropole » :

Représentant titulaire :	Monsieur Quentin GESELL
Représentant suppléant :	Madame Séverine LEVE

Délibération n° 2014/124

**CONVENTION AVEC GRDF POUR L INSTALLATION ET L HEBERGEMENT D EQUIPEMENT DE
TELERELEVE EN HAUTEUR**

Présentation par monsieur Michel ADAM,

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL 29 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS

- **APPROUVE** la convention d'hébergeur présentée par GRDF sis 6,rue Condorcet _ 75009 PARIS,
- **PRECISE** que la présente convention est conclue pour une durée initiale de vingt ans, à compter de son entrée en vigueur
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, agissant au nom et pour le compte de la Commune de Dugny à signer ladite convention et tous documents y afférents,
- **PRECISE** que GRDF s'engage à payer une redevance annuelle de 50,00€HT par site équipé en contrepartie de l'hébergement des équipements techniques,
- **DIT** que les recettes seront inscrites au budget en cours et suivants.

Délibération n° 2014/125

**CESSION PAR LA COMMUNE DE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION A NUMERO 39,
SISE RUE LORENZI**

Présentation par monsieur le Maire

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR 25 VOIX POUR ET 7 ABSTENTIONS

- **DECIDE** conformément au choix de de la commission ad hoc et après déclassement de la vente de la partie de la parcelle cadastrée section A numéro 39 sise rue Lorenzi, d'une superficie de 5080m² et désignée A 39 (bau plan de division, au profit de la MAISON DU CIL SA D'HLM au prix total hors taxes de 2 013 000 Euros (deux million treize mille euros) ;
- **DIT** que la parcelle objet de la vente ci avant désignée A39b suivant la division de la parcelle A39 est renommée A49, après enregistrement du document d'arpentage auprès des services concernés.
- **CONSTATE** : que la présente opération sera soumise à la taxe sur la valeur ajoutée.

- **ACCEPTÉ** le principe de déduction du produit de la vente d'un montant correspondant au coût réel des travaux de raccordement au réseau d'assainissement au réseau des eaux pluviales estimés à 307.830 € HT soit 369.396,00 € TTC, dont le montant sera fixé par le mandataire de la ville de Dugny qui réalisera les travaux. Ces travaux devront se faire, en adéquation avec le calendrier des travaux du centre de loisirs afin de ne pas retarder le chantier de ce dernier, le réseau ainsi créé sera rétrocédé à la ville dont les modalités seront fixées à l'acte de vente.
- **ACCEPTÉ** le principe de déduction du produit de la vente du terrain d'un montant correspondant au coût réel des travaux de raccordement du réseau d'assainissement au réseau des eaux usées, estimé à 101.750 euros HT, soit 122.100 euros TTC., dont le montant sera fixé par le mandataire de la ville de Dugny qui réalisera les travaux.
- **AUTORISE** l'acquéreur à bénéficier d'une servitude sur la parcelle actuelle du centre de loisirs, propriété de la ville de Dugny, cadastrée A39 pour la création de ce réseau d'assainissement pour les eaux usées.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, agissant au nom et pour le compte de la Commune de Dugny à signer tous les actes relatifs à ces cession et servitude ;
- Les recettes et dépenses de la présente délibération seront inscrites au budget communal.

Délibération n° 2014/126

ADOPTION DU NOUVEAU REGLEMENT DES CIMETIERES

Présentation par monsieur le Maire,

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

- **ABROGE** la délibération n° 1998/44 du Conseil municipal en date du 22 juin 1998 relatif à l'approbation du règlement des cimetières de la Ville.
- **ADOpte** le nouveau règlement des cimetières tel qu'il est annexé à la présente délibération.
- **AUTORISE** monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le dit règlement ainsi que tout document afférant à ce dossier.

Délibération n° 2014/127

DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE ET COHESION SOCIALE (DSU-CS) : RAPPORT 2013

Présentation par madame Séverine LEVE,

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 28 VOIX POUR ET 4 ABSTENTIONS

- **APPROUVE** le rapport d'utilisation du fonds de solidarité des communes de la Région d'Ile-de-France 2013, d'un montant de 1 178 996 €,
- **PREND ACTE** de la ventilation des crédits attribués à la ville, permettant de favoriser le développement et la conduite d'actions à caractère social et urbain, en direction de la population dugnyenne visant à améliorer leurs conditions,
- **AUTORISE** monsieur le maire à soumettre aux autorités compétentes, et notamment le Préfet de la Seine-Saint-Denis le rapport présenté.

Délibération n° 2014/128

FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION ILE-DE FRANCE (FSRIF)

Présentation par madame Séverine LEVE.

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR 28 VOIX POUR ET 4 ABSTENTIONS

- **APPROUVE** le rapport d'utilisation du fonds de solidarité des communes de la Région d'Ile-de-France 2013, d'un montant de 1 178 996 €,
- **PREND ACTE** de la ventilation des crédits attribués à la ville, permettant de favoriser le développement et la conduite d'actions à caractère social et urbain, en direction de la population dugnysienne visant à améliorer leurs conditions,
- **AUTORISE** monsieur le maire à soumettre aux autorités compétentes, et notamment le Préfet de la Seine-Saint-Denis le rapport présenté.

Délibération n° 2014/129

ORGANISATION DE LA COURSE DES 3 COTES- ATTRIBUTION PARTIELLE DE L' ORGANISATION A L' ASSOCIATION ATHLETISME BOURGET DRANCY DUGNY OLYMPIQUE (ABDO)

Présentation par monsieur Quentin GESELL,

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

- **APPROUVE** le transfert partiel de la charge d'organisation de la course des 3 côtes à l'ABDO en lui déléguant la partie sportive de la course.
- **DECIDE** le versement d'une subvention exceptionnelle à ce seul titre à l'ABDO qui compensera toutes les ressources engagées pour l'organisation sportive de cette course.
- **FIXE** le montant de la subvention attribuée à 1500 €.
- **DIT** que les crédits de dépenses seront inscrits au budget de la ville, par décision modificative et feront l'objet d'un versement unique.

Délibération n° 2014/130

AUTORISATION DE SIGNATURE D AVENANT A LA CONVENTION D OBJECTIFS PLURIANNUELLE 2013-2014 DU COMITE D AIDE AU PERSONNEL COMMUNAL

Présentation par monsieur Quentin GESELL,

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

- **AUTORISE** M. le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention d'objectifs 2013-2014 du Comité d'Aide au Personnel Communal ci-annexé.
- **CONVIENT** que l'aide financière exceptionnelle accordée dans ce cadre au Comité d'Aide au Personnel Communal, signataire d'une convention d'objectifs pluriannuelle 2013-2014, sera d'un montant de trois mille Euros (**3000 €**).
- **AUTORISE** monsieur le maire, ou son représentant, à mandater au C.A.P.C., la subvention supplémentaire lors du versement du solde de la subvention 2014.

Délibération n° 2014/131

ATTRIBUTION DE RECOMPENSES AUX JEUNES DUGNYSIENS

Présentation par monsieur Abdelaziz GUEMICHE,

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

- **AUTORISE** monsieur le Maire à attribuer des récompenses aux jeunes dugnysiens.
- **FIXE** le montant de la récompense à 50 euros maximum par jeune.
- **PRECISE** que la dite récompense devra être attribuée sous forme de chèques-cadeaux.
- **DIT** que les crédits de dépenses seront inscrits au budget de la ville.

Délibération n° 2014/132

APPROBATION DU PROJET DE REHABILITATION DU TERRAIN DE FOOTBALL

Présentation par monsieur Quentin GESELL,

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

- **APPROUVE** le projet de transformation du terrain gazonné en terrain synthétique et de la piste en cendrée vers une piste résine.
- **APPROUVE** la note d'opportunité présentée en annexe de la présente délibération.
- **AUTORISE** monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents à intervenir dans le cadre des demandes de subvention à intervenir auprès des divers organismes susceptibles d'être concernés par la réalisation du dit projet, ainsi que tout document y afférant

Délibération n° 2014/133

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 29 MARS 2014

Monsieur le Maire propose d'approuver le procès-verbal de la séance du 29 mars 2014.

APPROBATION A L'UNANIMITE

Le Maire s'adresse à l'assemblée pour aborder les questions diverses :

- Rappel des dates des prochains événements organisés par le Ville
- Remerciements de l'association Horizon Cancer au Conseil municipal
- Remerciements de l'association Gymnastique Volontaire Dugny au Conseil municipal
- Remerciements de l'association des Restaurants du Cœur au Conseil municipal
- L'installation de l'Hôtel Mariott au Pont-Yblon

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h55

Fait à Dugny, le 29 septembre 2014



Le Maire

André VEYSSIERE